



# COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD  
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62  
greffe@levaud.ch  
Contr. habitants 022 366 45 25  
Bur. étrangers habitant@levaud.ch  
Bourse 022 366 45 29  
bourse@levaud.ch  
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal  
de et à  
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 28 novembre 2022  
ba-10.03

**Délégués municipaux :** M. Sébastien Humbert, Municipal  
M. Sylvain Pécoud, Syndic

## Préavis municipal N° 10/2022

### **Demande d'un crédit complémentaire au Préavis N° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village »**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Préambule**

Le réaménagement du centre du village, notamment le long de la route cantonale, occupe nos Autorités depuis un certain nombre d'années.

En 2012, un crédit a été accepté pour étudier la réfection de la traversée du village. A ce jour, le mandataire a atteint la phase finale de cette étude mais a épuisé et dépassé le crédit à disposition.

La Municipalité estime que le bureau mandaté à l'époque, RWB, ne prend pas assez en compte les possibilités de réaménagement et de mise en valeur sociale du centre du village.

Dès lors, elle souhaite initier une démarche pour repenser le cœur de notre commune afin de créer un meilleur équilibre entre les diverses mobilités, les services, la convivialité et la qualité de vie des Vaulis.

Le dépassement du crédit initial et la mise à jour du concept sous forme de pré-étude font l'objet du présent préavis.

## **Situation actuelle**

---

L'étude de la traversée du village réalisée par le mandataire actuel a abouti au dépôt d'un dossier pour examen préalable auprès des Services du Canton et a obtenu un préavis positif de ce dernier.

Cette étude permettrait de déposer un préavis de réalisation, mais ce projet est actuellement bloqué puisque le mandataire initial a d'ores et déjà dépassé l'enveloppe budgétaire y relative. La Municipalité a donc besoin d'un crédit complémentaire pour couvrir ce dépassement.

De plus, nous ne souhaitons pas poursuivre avec le bureau RWB pour deux raisons. Nous avons rencontré des difficultés relationnelles avec celui-ci et nous constatons qu'il n'est pas en adéquation avec notre volonté de repenser les besoins du cœur de notre village.

La Municipalité souhaite donc mettre un terme au contrat qui lie la Commune à RWB et demander les services d'autres bureaux.

## **Objectifs**

---

Ce préavis permet de:

Clôturer le solde des factures en cours avec le mandataire actuel RWB.

Résilier notre relation avec ce dernier.

Reprendre le concept avec un nouveau bureau d'ingénieur.

Faire intervenir un bureau d'architecte-paysager.

Inclure la population dans le processus réflexif de réaménagement du cœur du village.

## **Informations supplémentaires**

---

Nous souhaitons, à travers une ou plusieurs séances d'échanges avec les villageois, entreprendre une réflexion qui doit mener le concept « traversée du village » à celui de « cœur du village ». Cette démarche sera conduite par un bureau d'architecte-paysager ayant l'habitude de ce type de réaménagement, appuyé par un bureau d'ingénieurs pour en assurer les aspects techniques. Ce concept fera l'objet d'une présentation au Conseil communal et à la population vaillie.

À la suite de cette pré-étude la Municipalité déposera une demande de crédit d'étude puis de crédit de réalisation.

## **Coûts**

---

Les coûts ont été budgétés sur la base de devis détaillés.

Budget CHF :

Solde honoraires étude précédente	12'200.-
Honoraires Architecte-paysager	13'150.-
Honoraires d'Ingénieur	9'970.-
Démarche participative, communication, divers	6'280.-
Total des travaux HT	41'600.-
TVA 7.7 % arrondie	3'200.-
<u>Total budgété TTC</u>	<u>44'800.-</u>

## Financement

Cette somme sera financée par le ménage communal.

## Amortissement

En cas de réalisation de l'objet étudié, les coûts de l'actuel préavis seront intégrés au compte d'investissement dudit objet pour être amortis sur la même durée que celui-ci par le compte de fonctionnement 430.3310.00.

En cas de non-réalisation de l'objet étudié, les coûts du présent préavis seront amortis sur 4 ans par le compte de fonctionnement 430.3310.00.

La Municipalité vous demande également d'amortir le préavis initial N° 7/2012 de la même manière que le préavis présenté aujourd'hui.

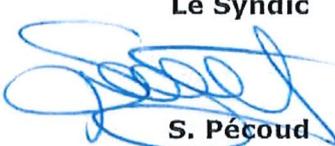
## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir accepter les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N° 10/2022, demande d'un crédit complémentaire au Préavis N° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,
- Ouï le rapport de la Commission ad'hoc chargée d'examiner ce préavis,
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour de manière réglementaire,
- Accepte le préavis municipal N° 10/2022, demande d'un crédit complémentaire au Préavis N° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village »,
- Accepte de financer la somme de CHF 44'800.- par le ménage communal,
- Accepte en cas de réalisation de l'objet étudié, d'amortir cette somme sur la même durée que l'objet réalisé, par le compte 430.3310.00,
- Accepte en cas de non-réalisation de l'objet étudié, d'amortir cette somme sur 4 ans par le compte 430.3310.00,
- Accepte d'amortir le préavis N° 7/2012 de la même manière que le N° 10/2022.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 28 novembre 2022, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

**Au nom de la Municipalité**

 <b>S. Pécoud</b>		 <b>B. Aellen</b>
---	---	--